

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 24 juin 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019**

**2019 DAC 145** Subvention (15.000 euros) à l'association Compagnie d'expression musicale et d'opéra vivant-Péniche opéra (19e).

**M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Compagnie d'expression musicale et d'opéra vivant-Péniche opéra (19e) ;

Sur le rapport présenté par M. Frédéric HOCQUARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée à l'association Compagnie d'expression musicale et d'opéra vivant-Péniche opéra, 46 quai de la Loire 75019 Paris ; SIMPA 20305 - 2019-04013. ;

Article 2 : La dépense correspondante, soit 15.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**